



**Tableau d'avancement à la hors classe
des professeurs agrégés
Année 2026**

Le Recteur de la région académique Centre Val de Loire,
Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours
Chancelier des Universités,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les professeurs agrégés de classe normale dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2026 pour l'accès à la hors classe, sont nommés professeurs agrégés hors classe à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Nom d'usage	Prénom	Discipline
GALHARDO	JACQUES	histoire géographie
CHAZEIRAT	FLORENCE	économie et gestion
BOUCHARD	VERONIQUE	anglais
BOSCQ	JEROME	SVT
DELAS BERTHEL	CHRISTELLE	lettres modernes
RAVAUT	STEPHANE	SII
BELLIER	DIDIER	SII
PETAT HEMONO	GUILLAUME	sciences physiques

Nom d'usage	Prénom	Discipline
ARNOU	FREDERIC	mathématiques
SENLECQUE	MARC	sciences physiques option physique
MEUNIER	ARNAUD	mathématiques
BARKA	SELIM	mathématiques
SARRE	VERONIQUE	mathématiques
MARCH	RODRIGUE	sciences physiques - physique appliquée
ANDRIEU	MICHEL	arts - arts plastiques
LANDY	CECILIA	mathématiques
BOLLO	STEPHANIE	lettres classiques
GUICHARD	LYSE	lettres classiques
SAHNOUNE	MOURAD	mathématiques
VAUZELLE	CAROLINE	SVT
THIBAUT	CLAIRE	mathématiques
FREHLING	ISABELLE	SVT
VERGNES	BRUNO	SII
VERDIER	JEROME	mathématiques
DIJON	SUZANNE	SVT
GOURDET	SYLVAIN	sciences physiques option physique
DE LESPINAY DE PANCY	MAROUSSIA	anglais
MARTINEAU	ISABELLE	mathématiques
TESSIER	AUDE	espagnol
FRINGS	CHRISTOPHE	mathématiques
LONJON	AURELIE	histoire
CLEMENT	CELINE	SVT

Nom d'usage	Prénom	Discipline
GUY	EVELYNE	SVT
MERLANT	BENOIT	SVT
DEBAUGNIES	MARIE	anglais
DENIZEAU	VINCENT	espagnol
SALEFRAN	STEPHANIE	histoire
D ARRAS	VINCENT	sciences physiques - physique appliquée
CLEQUIN	NICOLAS	histoire géographie
PERRIN	CEDRIC	histoire géographie
TOURNASSAT	DELPHINE	SVT
TALLON	EMILIE	lettres modernes
BOURDREUX	SEBASTIEN	sciences physiques option physique
LE MENTEC	MIKAEL	mathématiques
BOCHER	MATTHIEU	philosophie
DEJARDIN-COLLET	VINCENT	histoire
GAUVIN	NICOLAS	philosophie
RAYMOND	AURELIEN	SII
SACHET-GUILLOUET	JEAN MARIE	SVT
GAUME	CAROLINE	histoire géographie
SAUSSEREAU	DELPHINE	éducation physique et sportive
BOIVIN	ALEXANDRE	mathématiques
POMMIER	HELENE	éducation physique et sportive
OPPENCHAIM	CECILE	lettres modernes
ROSER DEBOAISNE	VERONIQUE	mathématiques
PILLAYRE	CEDRIC	éducation physique et sportive

Nom d'usage	Prénom	Discipline
JURADO	LIDWINE	anglais
SOTTEAU	EMILIE	anglais
GASMAND	BENEDICTE	histoire géographie
LE VEN	CHRISTELLE	lettres modernes
BILLIERE	MATHIEU	lettres modernes
FRESSART-DUMOULIN	PRESCILLIA	histoire géographie
BEAUJOUAN	JEREMY	éducation physique et sportive
PHILIPPE	MURIELLE	sciences sociales
STANGE	MATTHIEU	allemand
TOURRE	JEROME	éducation physique et sportive
HOUX-GUENZET	LUCIE	allemand
ROY	JULIEN	histoire géographie
RENAULT	MARIE EMILIE	éducation physique et sportive
VIRLOUVET	ALICE	éducation physique et sportive
GAILLARD	CAROLINE	anglais
JALBERT	CHRISTIANE	lettres classiques
AVIRON	SABINE	lettres modernes
ROUSSEL	ALOISE	lettres modernes
SUDRON	SEVERINE	économie et gestion
BERBAIN	ANNE	histoire géographie
FOURE	CHRISTOPHE	histoire géographie
JACQUES	JEAN FRANCOIS	sciences physiques
VEISSID	VALERIE	lettres classiques
ANDREAU	CHRISTELLE	histoire géographie

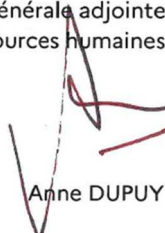
Nom d'usage	Prénom	Discipline
OKAT	TOUFIK	sciences sociales
LONG	GUILLAUME	éducation physique et sportive
FOUQUET	MARILYN	SVT
GUILLOT	ANNE	espagnol
HAIS	LAETITIA	lettres modernes
BAILLY MORIN	ARNAUDE	lettres modernes
DELMAS	AURORE	lettres modernes
GAUCHER	JEROME	arts appliqués
GATEFIN	SANDRINE	espagnol
EVEN	NATHALIE	anglais
OLIER	CECILE	biochimie
GATEFIN	ERIC	lettres modernes
LAISNEY	RACHEL	espagnol
BENTATO	SAMIA	espagnol

Article 2 : La promotion d'échelon de chacun des intéressés fait l'objet d'un arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'académie d'Orléans-Tours (PIA) https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/carriere_ens/promotions/, sur le site académique <https://www.ac-orleans-tours.fr/avancements-de-grade-123218> et est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat, 21 rue Saint Etienne à Orléans.

Fait à Orléans, le 9 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale adjointe
directrice des ressources humaines



Anne DUPUY

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours gracieux ou hiérarchique.

Si vous souhaitez former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, vous devez préalablement présenter une demande de médiation conformément au décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux. Cette demande accompagnée de la présente décision doit être adressée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification au médiateur académique (mediateur@ac-orleans-tours.fr). La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription, qui recommencent à courir à compter de la date à laquelle soit l'une des parties, soit les deux, soit le médiateur déclarent, de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en attester la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.

A compter de la date à laquelle vous avez renoncé à la médiation ou de sa clôture par le médiateur ou par le rectorat, vous pourrez former un recours contentieux dans un délai de 2 mois*.

Vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger